



# **Association BELLOY-ECHECS**

## ***Règlement du Championnat de Belloy-Echecs*** *Saison 2024 – 2025*

### **Art 1 : Engagement**

Le championnat est ouvert gratuitement aux membres de l'association, à jour de leur cotisation annuelle et possédant une licence A ou B de la F.F.E. ainsi qu'aux joueurs non membres de l'association possédant une licence A ou B de la F.F.E, L'engagement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**Date limite d'inscription** : 20/09/2024.

### **Art 2 : Organisation**

Elle est prise en charge par le président, Régis COURTOIS ([regiscourtois@sfr.fr](mailto:regiscourtois@sfr.fr)), et le directeur des compétitions, François LEBLANC ([fml-80@hotmail.fr](mailto:fml-80@hotmail.fr))

L'arbitrage est assuré par Régis COURTOIS, titulaire du diplôme d'arbitre club.

La décision de l'arbitre et des organisateurs relative à l'application du présent règlement est sans appel.

### **Art 3 : Formule**

Tournoi au système suisse en 9 rondes à l'aide du logiciel PAPI 3.3.86 dont la base de données joueurs sera mise à jour avec l'ELO du mois de Septembre 2024.

### **Art 4 : Calendrier**

Les rondes se dérouleront les lundis selon l'ordre suivant:

<b><u>Ronde 1:</u></b>	<b>30 septembre 2024</b>	<b><u>Ronde 2 :</u></b>	<b>14 octobre 2024</b>
<b><u>Ronde 3:</u></b>	<b>4 novembre 2024</b>	<b><u>Ronde 4:</u></b>	<b>9 décembre 2024</b>
<b><u>Ronde 5:</u></b>	<b>6 janvier 2025</b>	<b><u>Ronde 6:</u></b>	<b>3 février 2025</b>
<b><u>Ronde 7:</u></b>	<b>10 mars 2025</b>	<b><u>Ronde 8 :</u></b>	<b>31 mars 2025</b>
<b><u>Ronde 9 :</u></b>	<b>28 avril 2025</b>		

Il est demandé aux participants de respecter le calendrier.

Dès qu'un joueur connaît son appariement, il rentre en contact téléphonique ou mail avec son adversaire pour trouver une date qui peut être antérieure à la date limite indiquée sur le calendrier, soit une semaine après et informe les 3 organisateurs du tournoi par mail. A titre exceptionnel, l'arbitre peut proposer une autre solution.

Le jour du match, sans information auprès des organisateurs, le joueur absent aura perdu.

Si les 2 joueurs sont absents, il y aura forfait des 2 joueurs.

### **Art 5 : Forfaits**

Si les organisateurs ne sont pas prévenus, est déclaré forfait, tout joueur qui excède 30 mn de retard par rapport à l'heure réglementaire ou par rapport à l'heure convenue entre les 2 adversaires.

**Art 6 : Déroulement des parties**

Le joueur premier nommé a les blancs. La cadence est de 1h00 mn K.O.

Les pendules sont des pendules électroniques.

**Accueil des participants à 20h30**, au foyer.

**Début des parties à 20H45, sauf accord sur un horaire différent entre les 2 joueurs.**

La notation est obligatoire sauf dans les 5 dernières minutes, des feuilles de partie sont à disposition.

**Gain : 1 Point**

**Nul : 0.5 Point**

**Perte / Forfait : 0 Point**

Pour un bon déroulement des parties, il est impératif que chaque joueur fasse preuve de discrétion tant en terme d'effusions lors de sa partie que de réactions lors de l'observation d'autres parties.

Les joueurs désirant analyser leur partie disposeront de la "cuisine " du foyer sans entraîner de gêne pour les autres joueurs.

**Art 7 : Transmission des résultats**

Dès la fin de la partie, le résultat doit être transmis par le vainqueur ou par le meneur des blancs en cas de partie nulle, aux organisateurs du tournoi.

**Art 8 : Classement**

Après chaque ronde, un classement provisoire est établi à partir de la 3<sup>ème</sup> journée.

A l'issue du championnat, le joueur classé 1<sup>er</sup> sera proclamé CHAMPION DE BELLOY-ECHECS.

Les départages Kashdan, puis cumulatif, puis performance seront appliqués par le logiciel PAPI 3.3.8

**Les parties du Championnat de Belloy-Echecs ne comptent pas pour le classement ELO.**

Le Directeur des Compétitions

Le Président

François Leblanc

Régis Courtois